Décision 07-D-02 du 23 janvier 2007

relative à des pratiques ayant affecté l'attribution de marchés publics et privés dans le secteur de l'élimination des déchets en Seine-Maritime

Posted on: 23 janvier 2007 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Dispositif(s)	Pratique établie Sanctions pécuniaires
Procédure(s)	Transaction

Entreprise(s) concernée(s)	Ecosita dénommée depuis Sita Normandie-Picardie (filiale de Sita France), Ipodec Normandie venant aux droits de CPN (Collecte propreté normande), Onyx Normandie venant aux droits de USP Normandie (Union des services publics Normandie), Veolia Propreté

Lire

le texte intégral de la décision
211.42 Ko

le communiqué de presse